

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00312

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE JEAN FAURE SUR LA COMMUNE DE LA FOUILLOUSE - AVENANT N°1 RELATIF A LA REALISATION DE PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AVEC L'ENTREPRISE EUROVIA

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160607-D20160031210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE JEAN FAURE SUR LA COMMUNE DE LA FOUILLOUSE - AVENANT N°1 RELATIF A LA REALISATION DE PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AVEC L'ENTREPRISE EUROVIA

Par décision du 14 décembre 2015, Saint-Etienne Métropole a conclu le marché relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue Jean Faure depuis le secteur « Les Perrotins » à l'allée du Chêne de la Dame, incluant la section au droit de l'immeuble « Les Feuillantines » sur la commune de La Fouillouse.

Le marché de travaux de voirie a été notifié le 06 janvier 2016 à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 145 355,07 € HT, soit 174 426,08 € TTC.

Pendant la phase de conception, les prélèvements initiaux ont permis de retenir la mise en œuvre d'enrobés de faible épaisseur, solution retenue en Prestations Supplémentaires Eventuelles à la notification du marché. En cours de chantier, dès les premières opérations de rabotage, une importante hétérogénéité des enrobés de surface a été constatée, et a remis en cause ce choix. Par voie de conséquence, il a été nécessaire de mettre en œuvre une couche d'enrobés de plus grande épaisseur.

Par ailleurs, à la demande de la commune de La Fouillouse, il a été réalisé des travaux de maçonnerie non prévus au marché.

Ces travaux supplémentaires induisent un surcoût détaillé comme suit :

- reprofilage de la chaussée y compris la mise en œuvre supplémentaire d'enrobés : 18 958,40 € HT ;
- travaux de finition du mur : 3 346,40 € HT.

Le total des travaux supplémentaires s'élève donc à 22 304,80 € HT.

Au regard des prestations réellement réalisées, il découle parallèlement une économie de 2 378,65 € HT.

Le nouveau montant du marché évolue donc à un montant de 165 281,22 € HT, ce qui représente une augmentation de + 13,70 %.

D'autre part, les travaux de finition de maçonnerie du mur le long du trottoir crée vers l'allée du Chêne de la Dame, implique des ajouts de prix dans le bordereau de prix initial, dont le détail est précisé ci-après :

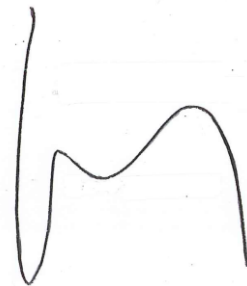
N° Prix	Désignation	Unité	MONTANT UNITAIRE en € HT
PN1	Mis en place couvertines béton gris préfabriquées, y compris arasement au mortier avant pose	ML	48,70
PN2	Crépis du mur au produit prêt à l'emploi	M²	87,40

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°1 au marché n°2015 VO167,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise EUROVIA,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016, opération 66.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**



Hervé REYNAUD